

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Comité Syndical Séance du 11 octobre 2022

**ETUDE SUR LES ECONOMIES D'EAU POUR DES COMMUNES
ET DES CAMPINGS PILOTES – OP 187ETEC**

Délibération n° 2022/46

Nombre de délégués		Le mardi 11 Octobre 2022 à 9h30, le Comité Syndical de l'EPTB Gardons s'est réuni en séance ordinaire à Cassagnoles, en la salle du Foyer, suite à la convocation du Comité Syndical en date du 29 septembre 2022.
En exercice	31	
Présents	21	
Votants	24	

Etaient présents (votants) :

M. Max ROUSTAN (Alès Agglomération), M. Jacques PEPIN (Alès Agglomération), M. Sylvain ANDRE (Alès Agglomération), M. Thierry JACOT (Alès Agglomération), M. Frédéric GRAS (Alès Agglomération), M. Jean-Charles BENEZET (Alès Agglomération), Mme Méryl DEBIERRE (Alès Agglomération), M. Bernard CLEMENT (Nîmes Métropole), M. Patrick DE GONZAGA (Nîmes Métropole), M. Jean-Claude MAZAUDIER (Nîmes Métropole), M. Daniel VOLEON (Nîmes Métropole), M. Dominique VINCENT (CC du Pays d'Uzès), M. Frédéric SALLE LAGARDE (CC du Pays d'Uzès), M. Bernard BARBERI (CC du Pays d'Uzès), M. Nicolas CARTAILLER (CC du Pont du Gard), M. Jacques DAUTHEVILLE (CC Piémont Cévenol), M. David FURESTIER (CC Piémont Cévenol), M. François ABBOU (CC Causse Aigoual Cévennes), M. Pierre PRADILLE (CC Causse Aigoual Cévennes), M. Pascal MARCHELIDON (CC des Cévennes au Mont Lozère), M. Xavier MOINE BRESSAND (CC du Pays de Sommières).

Absents représentés (votants) :

Mme Geneviève BLANC (Alès Agglomération) représentée par M. François ABBOU (CC Causse Aigoual Cévennes) ;
M. Joachim VALLESPI (CC du Pont du Gard) représenté par Mme Méryl DEBIERRE (Alès Agglomération) ;
M. Jean-Claude ROUILLON (Alès Agglomération) représenté par M. Max ROUSTAN (Alès Agglomération).

Délégués présents sans voix délibérative :

M. Jean-François BERTIER (Nîmes Métropole), M. Michel RUAS (Alès Agglomération), M. Jean-Jacques VIDAL (Alès Agglomération),

Autres personnes présentes

M. GEORGES, Mme MOULIN, Mme FATALIVIA, M. RETAILLEAU (EPTB Gardons), M. Vincent RAVEL (Alès Agglomération).

Le Président rappelle au Comité Syndical que le bilan de l'actualisation des prélèvements réalisés dans le cadre de l'élaboration du PGRE met en avant l'intérêt marqué des travaux d'économies d'eau pour alléger l'impact des usages sur la ressource en eau.

Durant le précédent contrat de rivière et la phase de transition entre les deux contrats, une animation a été conduite pour accompagner les collectivités et sensibiliser le grand public. Cette démarche a été un grand succès et a permis de créer une véritable dynamique essentiellement sur le volet des pollutions diffuses mais également sur les économies d'eau par le biais des essences végétales méditerranéennes (Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles, formation des équipes techniques, livrets jardin potager et jardins d'agrément...).

Le SAGE encourage toute action d'information et de sensibilisation à destination du grand public pour les économies d'eau et fixe également des objectifs d'économie d'eau pour les particuliers et les usages publics (dispositions A3-3.1a et 1b et A3-5). Il prévoit également des actions de sensibilisation pour les activités économiques (dispositions A3-3.1c, A3-3.2 et A3-4.2).

Le PGRE prévoit l'action A-II-3 : « Accompagnement des collectivités et des professionnels dans les démarches de gestion équilibrée de la ressource (économie d'eau, réduction/suppression des pesticides...) et sensibilisation du grand public ».

L'étude proposée s'inscrit dans ce cadre et se concentre sur le volet « économies d'eau » pour quelques communes et campings du bassin. Il s'agira de conduire un diagnostic des équipements et des consommations, afin d'identifier les actions visant à économiser l'eau. Des actions de sensibilisation seront également incluses dans le plan d'action et des supports de communication seront proposés.

Ces analyses donneront lieu à la rédaction de supports et la formation à destination des agents techniques, des élus et des gestionnaires de campings pour la mise en œuvre de ces actions. La réalisation des documents de retours d'expériences et des journées d'échange techniques à destination de l'ensemble des communes et campings du bassin versant seront également mises en place.

Démarche

Sélection des communes pilotes :

A ce stade, il est envisagé un projet portant sur 5 communes et 3 campings pilotes. Ces évaluations pourront être ajustées en fonction du montant de l'offre du prestataire retenu.

Un appel à candidatures des communes intéressées par la démarche et situées dans les secteurs en déficit quantitatif sera proposé par l'EPTB Gardons. Suite à cela, et après consultation pour avis d'une commission d'élus, à constituer, et des partenaires financiers du projet permettra de choisir collectivement les communes pilotes pour ce projet. Ce choix tiendra compte de différents paramètres : localisation géographique (priorité aux collectivités dans des sous-secteurs en déficit quantitatif), taille de la commune (communes inférieures à 10 000 hab, une seule commune > 2000 hab, diversité des types de communes), autres paramètres éventuellement à débattre.

L'implication des communes et des agents techniques sera une clé essentielle pour la bonne réalisation des actions d'économies d'eau sur la durée. L'appel à candidature intègrera un engagement à s'impliquer dans la démarche et, sur le principe, à engager des actions suite aux études.

Sélection des campings pilotes

Un travail spécifique sera conduit avec la fédération de l'hôtellerie en plein air pour déterminer la meilleure manière de procéder pour le choix des campings (appel à candidature, campings déjà motivés...). En cas d'arbitrage, la localisation dans un sous-secteur en déficit quantitatif sera un critère de priorité.

Animation sur les économies d'eau dans les bâtiments et lieux publics :

Pour les communes pilotes, l'action permettra de :

- ➔ Réaliser un diagnostic (consommations en eau, équipements, pratiques d'arrosage, ...) pour l'ensemble des bâtiments et lieux publics gérés par la commune,
- ➔ Proposer un plan d'action sur les économies d'eau, en concertation avec les élus et les agents techniques (gestion et arrosage des espaces verts et stades, compteurs, matériel hydroéconome, etc.).
- ➔ Faciliter la mise en œuvre du plan d'action par la formation des agents techniques et la production de fiches techniques.
- ➔ Proposer un programme de sensibilisation à destination du public et des supports associés. Les supports de sensibilisation seront mis à disposition de l'ensemble des communes du bassin.

- ➔ Favoriser une dynamique entre ces communes pilotes et vers les autres communes du bassin : mises en réseau des agents communaux (journées d'échange technique), réalisation d'un document de retour d'expériences pour les communes du bassin.

L'étude impliquera fortement les agents techniques et élus des communes pilotes. L'EPTB animera le suivi des actions sur la durée et un accompagnement technique en cas de besoin spécifique pour la réalisation des actions est prévu.

Animation pour l'hôtellerie de plein air (campings) :

Pour les campings participants à la démarche, l'action permettra de :

- ➔ Réaliser un diagnostic de tous les postes de consommation en eau,
- ➔ Proposer un plan d'action sur les économies d'eau (incluant un point sur les labellisations possibles) ;
- ➔ Faciliter la mise en œuvre du plan d'action par la formation des gestionnaires et agents du campings.
- ➔ Proposer un programme de sensibilisation à destination du public et des supports associés.
- ➔ Réaliser un document de retour d'expérience et proposer une journée d'échange technique à destination de l'ensemble des campings du bassin intéressés par la démarche.

Plus de détails sur le déroulé envisagé du projet sont donnés en Annexe.

Calendrier et montant prévisionnel

Montant prévisionnel

	Montant HT
Campings	
Etude (diagnostic, plan d'action et de sensibilisation) pour 3 campings	30 000
Suivi/accompagnement pour la réalisation des actions	5 000
Communes	
Etude (diagnostic, plan d'action et de sensibilisation) pour 5 communes	70 000
Suivi/accompagnement pour la réalisation des actions	10 000
Animation de réseau (journées d'échange et formation) pour les campings et communes	10 000
Divers et imprévus	10 000
Total :	135 000

Plan prévisionnel de financement

Le plan prévisionnel de financement porte sur le montant TTC soit 162 000 euros.

- ➔ Agence de l'eau (70 %) : 113 400 €
- ➔ Département du Gard (10%) : 16 200 €
- ➔ EPTB Gardons (20%) : 32 400 € (*)

(*) Une participation des communes sélectionnées pour le projet à hauteur de 10% de la partie les concernant sera intégrée à l'autofinancement par l'EPTB Gardons.

Autorisation de programme

L'action nécessite une autorisation de programme avec crédits de paiement

Année	2022	2023	2024
Crédits de paiement (€)	1200	120 000	40 800

**Après en avoir délibéré,
L'assemblée, à l'unanimité,**

- ➔ APPROUVE que l'EPTB Gardons se porte maître d'ouvrage du portage de l'étude sur les économies d'eau pour des communes et campings pilotes, dans les conditions définies ci-avant,
- ➔ APPROUVE l'autorisation de programme avec crédits de paiement,
- ➔ APPROUVE le plan prévisionnel de financement et AUTORISE le Président à solliciter les financeurs,
- ➔ DONNE MANDAT au Président, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, pour entreprendre toute démarche et pour signer toutes les pièces, conventions, actes, dossier de demande d'autorisation ou de déclaration au titre du Code de l'Environnement et documents nécessaires à la mise en œuvre et au bon déroulement de cette décision.

Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

**Le secrétaire de séance
La Première Vice-Présidente**
Signé électroniquement par
MERYL DEBIERRE

Le 30 octobre 2022

Mme Méryl DEBIERRE



Le Président

Signé électroniquement
par
le Président
Le 21 octobre 2022

M. Max ROUSTAN



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : EPTB GARDON (30)

Utilisateur : MOULIN Françoise

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DE_2022_46
Date de la décision :	2022-10-11 00:00:00+02
Objet :	ETUDES ECONOMIES D'EAU
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.8 - Environnement
Identifiant unique :	030-253002711-20221011-DE_2022_46-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
030-253002711-20221011-DE_2022_46-DE-1-1_0.xml	text/xml	844
Nom original :		
2022_46_ETUDE_ECO _CNES_CAMPING_PILOTES_OP187ETEC.pdf	application/pdf	334291
Nom métier :		
99_DE-030-253002711-20221011-DE_2022_46-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	334291

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	31 octobre 2022 à 17h56min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	31 octobre 2022 à 17h56min23s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	31 octobre 2022 à 17h56min25s	Transmis au MI
Acquittement reçu	31 octobre 2022 à 18h11min28s	Reçu par le MI le 2022-10-31